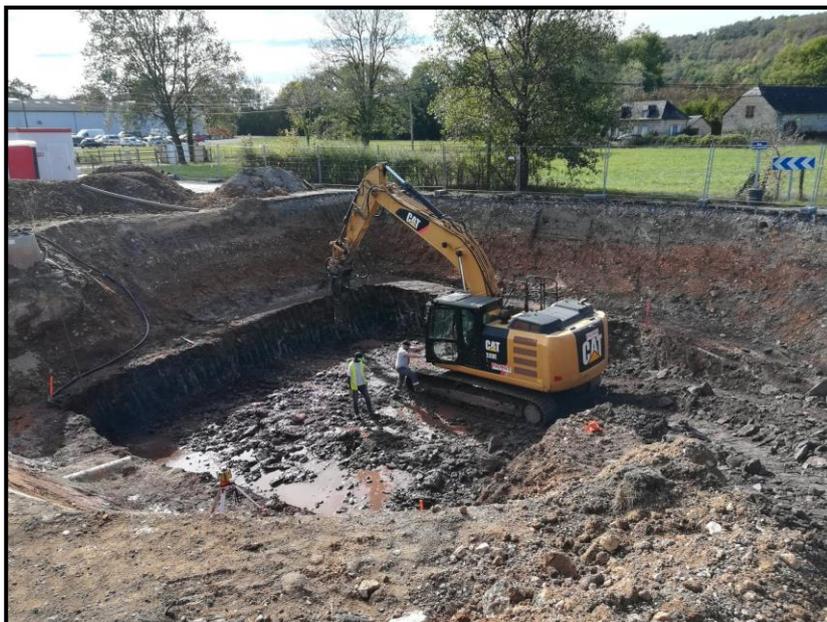




**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2019**

La séance du conseil municipal du 3 octobre 2019 a tout particulièrement concerné le dossier de Déclaration d'Utilité Publique de la nouvelle voie de raccordement entre la zone de Brive-Laroche et l'échangeur autoroutier de l'A89.



Le raccordement nord partira de la station de raccordement des effluents de Larche ici en construction.

Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) de l'accès Nord, avis favorable

« Enfin ! », c'est exclamé Alain Lapacherie.

Ce dossier de D.U.P précise les caractéristiques de la nouvelle voie qui va être créée entre le secteur de Laumeuil et le giratoire des serres municipales de la ville de Brive sur la commune de Saint-pantaléon-de-Larche.

L'idée de ce raccordement est née à Saint-Pantaléon-de-Larche. C'est un investissement de plus de 6 millions d'euros qui va permettre un double accès sur la zone de Brive-Laroche. Il offrira une communication directe avec la zone de Cana, la RD 901 en direction de Varetz, et surtout avec l'échangeur de l'A89. Le raccordement direct à l'A20 est déjà en service.

Cette voie nouvelle est très attendue des entreprises déjà présentes sur le site de Brive-Laroche.

Son élaboration a été complexe car elle traverse le secteur de Grange en zone inondable. Elle doit donc être transparente du point de vue de l'écoulement des eaux, y compris avec le viaduc de plus de 100 mètres de long qui enjambra la voie ferrée et le RD 69. Les services de l'Agglo ont présenté un dossier mettant en évidence les enjeux techniques et environnementaux. La D.U.P ouvre la possibilité d'exproprier les très rares propriétaires qui n'ont pas cédé leur terrain à l'amiable. Le conseil municipal a émis un avis favorable à l'unanimité quant à cette D.U.P. Le maire a précisé qu'une nouvelle entreprise rejoignait Brive-Laroche et plus particulièrement le secteur de Saint-Pantaléon-de-Larche : la serrurerie Lacoste.

Le conseil municipal a validé le calcul des différentes compensations versées depuis 2016 par l'Agglo, dans le cadre de la restitution et du transfert de compétences.

Une rétrocession supplémentaire dans le domaine public a été votée dans le cadre du transfert en cours des équipements publics du lotissement les Vignes. La commune va procéder à une petite acquisition immobilière en centre bourg qui va lui permettre d'acquérir la maîtrise foncière d'un chemin desservant la halle Vézère-Causse.

Différentes conventions ont été approuvées, relatives aux subventions communales aux associations ou bien encore une convention de partenariat avec l'association des Amis de la Bibliothèque pour le mercredi matin dans le cadre des activités proposées par la garderie municipale « Les Libellules ».

Une aide exceptionnelle a été débloquée pour le club de foot afin que celui-ci puisse restructurer son pôle administratif, notamment par le recrutement d'un apprenti.

Les élus ont émis un avis positif sur le projet de modification du P.L.U d'Ussac, qui constitue un pas de plus dans la création de la zone d'activités de Ussac-Donzenac.

Une décision modificative de 16 000 euros permettra à la commune de faire face à un engagement auprès de la F.D.E.E. et plus particulièrement les travaux conduits sur Galandy, Vézéra-Galandy et le P.A.B. de Bernou.

Action en justice

Le conseil municipal a décidé de faire représenter la commune par maître Dias, dans une affaire de construction illégale. L'association Vie et Lumière, proche du milieu des gens du voyage a établi, en toute illégalité une construction en zone inondable. Celle-ci refuse de démolir ces installations et va devoir répondre de ses actes devant le tribunal correctionnel. Compte tenu de la gravité des faits, c'est la juridiction pénale qui va être saisie.

Dominique Paroutot a fait une présentation rapide du futur schéma directeur cyclable mis en œuvre par l'Agglo. L'objectif est de faire passer la voie verte de 30 à 70 kms. La commune de Saint-Pantaléon-de-Larche est pleinement concernée. Différentes variantes ont été présentées. L'idée est de faire du vélo une vraie alternative à la voiture en terme de déplacement, avec une hypothèse de tracé le long de la Vézère ou en remontant vers le secteur de la Jarousse. Quoi qu'il en soit, une enveloppe de 400 000 euros est disponible pour faire la promotion de ces circulations douces.

Les élus ont pris connaissance du dernier rapport d'activité de l'Agglo.

Marie-Paule Tournadour, au titre de l'opération Octobre Rose a rappelé l'action des femmes élues et en particulier la vente de charité organisée le 19 octobre 2019 à Malemort dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.